

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE
VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle: 1/10000

Le 4 Juin 2018

Note: Le présent plan est établi à un échelle indiquée, il convient pour plus de précision de se reporter sur les services géomatiques.

Copyright: IGN 603

LEGENDE

-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques classés.
-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
-  **EL3** Servitudes de halage et de marchepied.
-  **EL11** Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération.
-  **I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  **PM1** Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels. (se référer au document réglementaire).
-  **PM3** Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques. (P.P.R.T.).
-  **T1** Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer.
-  **T7** Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de déagagement concernant des installations particulières.
-  **•••** Limite communale.

